

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. OBJET

Le conseil d'administration est responsable d'assurer la surveillance de la gérance de Métaux de Batteries Patriot Inc. (**Patriot**) et de ses activités et est imputable aux actionnaires pour la performance de Patriot. Le conseil d'administration a clairement délimité son rôle et le rôle de la direction. Le rôle du conseil d'administration consiste à superviser la gestion des activités et des affaires de Patriot, dans le but de créer de la valeur pour les actionnaires tout en tenant compte des intérêts des autres parties prenantes. Le rôle de la direction consiste à mener les opérations quotidiennes de manière à atteindre cet objectif.

Le conseil d'administration, de concert avec la direction, établit et est responsable de l'orientation stratégique de la Société et de ses politiques générales. Ce faisant, le conseil d'administration assure la gouvernance et la gérance de Patriot, ce qui implique de réviser la stratégie d'entreprise, d'assigner à la direction la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie, d'établir des limites aux pouvoirs délégués à la direction et d'assurer le suivi de la performance par rapport aux objectifs approuvés. Le conseil d'administration révisé régulièrement le plan stratégique de Patriot pour s'assurer qu'il soit toujours adapté au contexte commercial changeant dans lequel Patriot évolue.

Le conseil d'administration est responsable de la prise de décisions et approuve toutes les questions expressément requises dans les présentes, en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique et des autres lois applicables ainsi que des statuts de Patriot (tels que modifiés). Le conseil d'administration peut assigner à des comités du conseil l'examen préalable de toute question sous sa responsabilité, ou tel que requis par les lois applicables. Le conseil d'administration peut déléguer l'approbation de questions à un comité (sous réserve des lois applicables) ou demander à un comité de formuler une recommandation pour approbation par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a délégué l'approbation de certaines questions à la direction afin que les activités de Patriot puissent être exercées de manière efficace et efficiente.

Comme le conseil d'administration est investi des pleins pouvoirs, ce mandat ne vise pas à limiter les pouvoirs du conseil d'administration mais plutôt à aider le conseil d'administration à exercer ses pouvoirs et à s'acquitter de ses fonctions.

2. RÉUNIONS

- **Réunions.** Le conseil d'administration doit se réunir au moins quatre fois par année et selon les besoins.
- **Séances supplémentaires.** Les membres non-cadres du conseil d'administration doivent se réunir avant ou après chaque réunion du conseil d'administration, en l'absence de la direction et sous la présidence du président du conseil. Si ce groupe comprend des administrateurs qui ne sont pas indépendants, une séance incluant uniquement des administrateurs indépendants doit avoir lieu régulièrement.
- **Attentes du conseil d'administration.** On s'attend à ce que les membres du conseil d'administration fassent preuve d'un haut niveau de professionnalisme dans l'exercice de leurs responsabilités. On s'attend à ce qu'ils assistent aux réunions du conseil d'administration et des comités du conseil au sein desquels ils siègent et à ce qu'ils se préparent rigoureusement à ces réunions et qu'ils y participent activement. Ils doivent examiner toute la documentation afférente à chaque réunion à l'avance. On s'attend également à ce qu'ils soient disponibles pour offrir des conseils et des avis au président et chef de la direction (le « **président et chef de la direction** ») ou à tout autre dirigeant de Patriot sur demande.

3. RESPONSABILITÉS

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance et de prise de décisions, le conseil d'administration doit disposer d'un accès illimité à la direction et du pouvoir de choisir, de maintenir en

poste, de congédier et d'approuver les honoraires de tout conseiller juridique, comptable ou autre conseiller indépendant pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités.

Les activités suivantes découlent des responsabilités du conseil d'administration en matière de gérance et de prise de décisions :

A. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- **Planification stratégique.** Le conseil d'administration, en consultation avec la direction, doit établir et approuver l'orientation stratégique et les objectifs de Patriot. À cet égard, le conseil d'administration doit :
 - adopter un processus de planification stratégique et superviser la formulation de l'orientation stratégique de Patriot;
 - examiner et approuver, au moins annuellement, le plan et le cadre stratégiques de Patriot, lesquels tiennent compte, entre autres, des opportunités et des risques de l'entreprise, des tendances émergentes et du contexte concurrentiel de l'industrie;
 - acquérir une connaissance approfondie de l'entreprise, comprendre et remettre en question les hypothèses qui sous-tendent les plans et le cadre stratégiques et d'affaires de Patriot et parvenir à un jugement indépendant quant à la probabilité que le plan et le cadre stratégiques puissent être réalisés;
 - examiner et approuver toutes les grandes initiatives, décisions et transactions de l'entreprise, ainsi que les activités de financement applicables;
 - approuver les plans et les politiques stratégiques et d'affaires encadrant les activités de la direction relatives aux dépenses en immobilisations, à l'élaboration de projets, aux acquisitions et aux cessions; et
 - surveiller la mise en œuvre et l'efficacité de l'exécution et de la réalisation des plans et des politiques stratégiques et d'affaires approuvés de Patriot.
- **Évaluation du rendement de l'entreprise.** En tenant compte des objectifs stratégiques généraux de Patriot, le conseil d'administration doit examiner et, s'il y a lieu, approuver les objectifs ou les paramètres par rapport auxquels le rendement de l'entreprise sera mesuré. À cet égard, le conseil d'administration doit :
 - déterminer, de temps à autre, les critères, cibles et budgets appropriés servant à évaluer le rendement de l'entreprise et de la haute direction;
 - faire le suivi et évaluer le rendement par rapport à ces critères; et
 - examiner et approuver les plans opérationnels de la direction afin qu'ils soient conformes aux objectifs à long terme de Patriot.

B. HAUTE DIRECTION

- **Incitatifs à l'intention de la direction.** Le conseil d'administration, par l'entremise du comité de la rémunération et des mises en candidature, doit s'assurer qu'une portion appropriée de la rémunération du président et chef de la direction et des membres de la haute direction soit liée au rendement à court et à plus long terme de Patriot et soit alignée sur les objectifs stratégiques de la Société.
- **Formation et maintien en poste.** Le conseil d'administration doit prendre toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que des processus sont en place pour assurer le recrutement, la formation, le perfectionnement et le maintien en poste de hauts dirigeants qui font preuve

des plus hauts standards de compétence et d'intégrité.

C. GOVERNANCE D'ENTREPRISE

- **Gouvernance.** Le conseil d'administration doit examiner et assurer un suivi des politiques et des pratiques de Patriot en matière de gouvernance d'entreprise. À cet égard, le conseil d'administration doit :
 - annuellement examiner et approuver son mandat;
 - surveiller la taille et la composition du conseil d'administration afin de favoriser la prise de décisions efficace;
 - s'assurer que la majorité des administrateurs de Patriot n'ont aucun lien important direct ou indirect avec Patriot et déterminer qui, de l'avis raisonnable du conseil d'administration, est indépendant aux fins de la législation, de la réglementation et des exigences d'inscription applicables;
 - élaborer des qualifications et des critères appropriés pour la sélection des membres du conseil d'administration, y compris des critères pour déterminer l'indépendance des administrateurs;
 - approuver la liste des candidats au conseil d'administration en vue de l'élection par les actionnaires et pourvoir les postes vacants au conseil d'administration, le cas échéant;
 - adopter et réviser des programmes d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs;
 - superviser la divulgation d'une méthode permettant aux parties intéressées de communiquer directement avec le président du conseil ou avec les administrateurs non-cadres en tant que groupe;
 - veiller à ce qu'un plan de relève et de renouvellement du conseil d'administration soit en place;
 - prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'intégrité de la direction et que la direction crée une culture d'intégrité à tous les niveaux de l'organisation;
 - surveiller et réviser, s'il y a lieu, l'approche de Patriot à l'égard des enjeux de gouvernance et surveiller et réviser, s'il y a lieu, les politiques et les mesures de gouvernance d'entreprise de Patriot pour recevoir les commentaires des actionnaires; et
 - prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la plus haute qualité des normes éthiques, notamment en examinant, sur une base régulière, le code de conduite applicable aux administrateurs de Patriot, à son président et chef de la direction, aux dirigeants financiers et aux autres cadres et employés, en surveillant la conformité à ce code, en approuvant toute dérogation à la conformité au code pour les administrateurs et les hauts dirigeants et en assurant la divulgation appropriée de telles dérogations, notamment dans le cadre de transactions impliquant Patriot et des parties liées.
- **Comités.** Le conseil d'administration doit établir les comités qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour l'aider à s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités. À cet égard, le conseil d'administration doit :
 - élaborer et examiner, s'il y a lieu, les mandats des comités pouvant être déterminés par le conseil d'administration et déléguer de temps à autre à ces comités ou à d'autres personnes toute responsabilité du conseil d'administration

qui peut être légalement déléguée;

- nommer un président de comité parmi les administrateurs indépendants; et
 - nommer les membres de chaque comité du conseil d'administration, en consultation avec le président du comité en question.
- **Descriptions de postes.** Le conseil d'administration doit élaborer, adopter et examiner régulièrement les descriptions de poste du président du conseil et des présidents des comités.
 - **Évaluation des administrateurs.** Le conseil d'administration doit élaborer des qualifications et des critères appropriés pour l'évaluation régulière du rendement du conseil d'administration, des comités du conseil, des présidents du conseil et des comités, et des administrateurs individuels et déterminer leur rémunération.

D. GESTION DES RISQUES, QUESTIONS FINANCIÈRES, CONTRÔLES INTERNES

- **Gestion des risques.** Le conseil d'administration doit, par l'entremise du comité d'audit, s'assurer qu'un processus approprié d'évaluation des risques est en place pour identifier, évaluer et gérer les principaux risques découlant des activités et de la stratégie de Patriot, y compris tous les risques environnementaux, sociaux, communautaires, financiers, juridiques et de gouvernance pertinents. Le conseil d'administration doit s'assurer qu'une surveillance efficace de la gestion des risques individuels est en place, en recevant des rapports périodiques du président du comité d'audit et des présidents des autres comités du conseil d'administration qui se sont vu déléguer des responsabilités pour des risques spécifiques.
- **Information financière et contrôles internes.** Le conseil d'administration doit, par l'entremise du comité d'audit, surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de comptabilité et d'information financière, des contrôles et des procédures de divulgation de l'information et des contrôles internes de Patriot, notamment en supervisant :
 - le caractère exhaustif et l'exactitude des états financiers et des autres informations financières de Patriot et la pertinence de leur divulgation;
 - l'examen par le comité d'audit de l'indépendance des auditeurs externes; et
 - la performance des auditeurs externes de Patriot.
- **Communications.** Le conseil d'administration doit adopter des politiques de communication et de divulgation de l'information et assurer un suivi des programmes de relations avec les investisseurs de Patriot.

E. DÉVELOPPEMENT DURABLE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- **Politiques et pratiques en matière de développement durable, de santé et de sécurité.** Le conseil d'administration doit surveiller et examiner les politiques et les pratiques de Patriot en matière de développement durable, de santé et de sécurité. À cet égard, le conseil d'administration doit :
 - évaluer en continu la stratégie de développement durable, les objectifs et le bilan de la Société par rapport aux objectifs, et déterminer si les ressources de Patriot sont gérées d'une manière conforme aux considérations éthiques et aux intérêts des parties prenantes et de manière à accroître la valeur pour les actionnaires;
 - évaluer et surveiller les politiques et les pratiques générales de Patriot en matière de développement durable, d'environnement, de santé et de sécurité; et
 - dans le cadre du processus de planification stratégique, évaluer et examiner les

enjeux publics d'importance qui peuvent avoir une incidence sur les activités, les opérations et les parties prenantes de Patriot, y compris les tendances sociales, politiques et environnementales.

- **Rapports et recommandations.** Le conseil d'administration doit recevoir des rapports périodiques et des recommandations de la direction concernant les politiques et les procédures générales de Patriot en matière de développement durable, d'environnement, de santé et de sécurité, ainsi que tout enjeu s'y rapportant et les mesures prises par la direction à leur égard.